

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	CROGUENNEC BENOIT
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	029Z1129 <i>Croquennec Benoit</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE LEONARD Z.I de KERVENT 29250 - ST POL DE LEON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S029Z133
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	13/10/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Revoir méthodologie de contrôle fonctions 2 et 6.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

13/10/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CROGUENNEC BENOIT



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CY587YR Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 19/09/2013 N° PV : 25851094

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24845292	17/10/2024	RAS
24845625	08/11/2024	RAS
24846083	05/12/2024	RAS
25846572	11/01/2025	RAS
25847038	08/02/2025	RAS
25847515	11/03/2025	RAS
25847783	26/03/2025	RAS
25848291	25/04/2025	RAS
25848848	27/05/2025	RAS
24845322	19/10/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CROGUENNEC BENOIT



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CROGUENNEC BENOIT



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction 2.3.2.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 2.6.1. Direction assistée électronique: Le véhicule avec les roues droites au sol (le moteur en marche pour les véhicules à direction assistée), le contrôle de la concordance du déplacement du volant avec la réaction des roues est relativement succinct.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis 2.3.6.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ Mauvaise réalisation du point 6.2.5 siège conducteur : Système de réglage du dossier Vérification du fonctionnement du mécanisme de réglage	NON CONFORMITÉ

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CROGUENNEC BENOIT



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	CONFORME
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	CONFORME
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.